

Département de l'Aube

République Française COMMUNE DE TORCY LE GRAND

Nombre de membres en exercice: 9

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 juillet 2024 à 20 heures 30

Présents: 8

Votants: 8

L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juin 2024 (affichage le même jour) s'est réunie en la mairie sous la présidence de Monsieur Gérard GUERRE GENTON, maire.

<u>Sont présents:</u> Gérard GUERRE GENTON, Caterina GEORGES, Nadine ARNON, Jacques TERREY, Edouard MERLIN, Ludovic CHERY, Stéphane GUBLIN, Alexandre BREHIN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L2121-17 du Code Général des collectivités territoriales.

Représentés:

Excuses:

Absents: Loïc AUBERT

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance: Caterina GEORGES

L'ordre du jour de la séance était le suivant:

- * Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2024
- * Désignation d'un secrétaire de séance
- * Devis transport voyage scolaire fin d'année
- * Devis Aube Sécurité Incendie
- * Devis El PERRIAU Thomas taille et désherbage
- * Redevance d'occupation du domaine public 2024 GRDF
- * Adhésion service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aube
- * Subvention exceptionnelle à l'association des Beudeurs
- * Devis restauration d'un panneau baie de la nef Sud de l'église
- *Analyse des offres pour les travaux de restauration de l'église Saint-Pierre-ès-Liens et Saint-Leu à Torcy-le-Grand et attribution du marché

- *Amortissement SDEA renouvellement de l'installation communale d'éclairage public Rue du Pont et Voies Châtelaine, du Roglet et de Brienne
- * Eclairage du stade
- * Devis complémentaire SASU Emmanuel DA SILVA
- * Contrat de location photocopieur mairie
- * Rue des Pommerats et entreprise FRAENKISCHE
- * Questions et informations diverses

1. Objet: Approbation du Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 avril 2024

Le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 13 avril 2024.

2. Objet: Devis transport voyage scolaire - DE 037 2024

Vu le projet d'emmener les enfants des 2 classes du R.P.I de Torcy-Le-Grand passer une journée au centre Yvonne Martinot, près de Mesnil Saint-Père le 4 juillet.

Vu le devis présenté par l'entreprise COLLARD à Plancy-L'Abbaye pour le transport des élèves d'un montant de 430€ TTC.

Vu le code de la commande publique,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le devis proposer par l'entreprise COLLARD à Plancy-L'Abbaye pour le transport des élèves d'un montant de 430€ TTC.

Autorise le Maire à signer le devis et toutes les pièces administratives s'y rapportant et à émettre le mandat correspondant.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 4 juillet 2024 et publication le 6 juillet 2024.

3. Objet: Devis AUBE SECURITE INCENDIE - DE 038 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers des devis reçus par l'entreprise AUBE SECURITE INCENDIE à Rosières (10430) suite à la maintenance annuelle.

Il s'agit:

- d'un devis concernant notamment la mise en place de plans d'intervention dans les différents bâtiments publics de la commune pour 781,80€ HT soit 938,16€ TTC
- d'un devis concernant le remplacement d'un déclencheur manuel vers la porte cuisine de la salle des fêtes, un kit alarme incendie TYPE4+



sirene-radio à la mairie et un diffuseur lumineux type 4 radio/PPMS pour un montant de 537,65€ soit 645,18€ TTC.

Vu le code de la commande publique,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'ACCEPTER POUR PARTIE le devis proposer par l'entreprise AUBE SECURITE INCENDIE concernant les plans d'intervention en se limitant aux plans pour la salle des fêtes et l'école soit un montant de 428,30€ HT soit 513,96€ TTC (hors vacation)
- DE REFUSER le devis proposer par l'entreprise AUBE SECURITE INCENDIE d'un montant de 537,65€ HT soit 645,18€ TTC

Autorise le Maire à signer le devis pour les plan d'intervention pour 428,30€ HT soit 513,96€ TTC (hors vacation) et toutes les pièces administratives s'y rapportant et à émettre le mandat correspondant.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 4 juillet 2024 et publication le 6 juillet 2024.

4. Objet: Devis taille des haies le long de la route départementale, salle des fêtes - DE 040 2024

VU le code des marchés publics,

VU le devis reçu par l'entreprise PERRIAU Thomas pour un montant de 3 440€ HT soit

4 128€ TTC pour la taille des haies Route de Brienne, à la salle des fêtes ainsi que le désherbage du parking de la salle des fêtes, du cimetière et du stade.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré:

ACCEPTE le devis proposé par l'entreprise PERRIAU Thomas pour un montant de 3 440€ HT soit 4 128€ TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents liés à cette opération et à émettre le mandat correspondant.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 4 juillet 2024 et publication le 6 juillet 2024.

5. Objet: RODP GAZ 2024 - DE 041 2024

Vu l'article L. 2122-22, 2° du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz.

Article 1 – le montant de la redevance citée en objet est fixé au taux maximum tel qu'issu de la formule de calcul du décret visé ci-dessus.

Article 2 - Ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par l'application du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 7032.

Article 3 – La redevance due au titre de 2024 est fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année et publié au Journal Officiel, soit une redevance 2024 d'occupation du domaine public fixé à 289€ pour une longueur de canalisation de 2948m.

Article 4 – M. le maire et M. Le Trésorier de Romilly Sur Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 4 juillet 2024 et publication le 6 juillet 2024

6. Objet: CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE - DE 042 2024

Le Conseil Municipal,

VU le code général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.452-47 et L.812-3;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale :

VU le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;



CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

VU les prestations proposées par le Centre de Gestion de l'Aube en matière de médecine préventive ;

APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- APPROUVE l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube;
- AUTORISE Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point;
- INSCRIT les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.
- **RESILIE** son contrat avec l'AMITR au moment de la mise en place du contrat avec le CDG 10.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 4 juillet 2024 et publication le 6 juillet 2024

7. Objet: SUBVENTION ANNIVERSAIRE ASSOCIATION DES BEUDEURS - DE 043 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer une subvention supplémentaire exceptionnelle au Comité des Fêtes « Les Beudeurs » pour la célébration des 50 ans de l'association d'un montant de 300€.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 4 juillet 2024 et publication le 6 juillet 2024

8. Objet: Devis restauration d'un panneau baie de la nef sud de l'église - DE 044 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis a été proposé par l'atelier BOEL (Cécile BOEL) à Bérulle (10160) pour la restauration d'un panneau baie de la nef sud de l'église pour un montant de 547,10€ TTC (TVA non applicable article 293 B du CGI).

505

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis présenté et après avoir demandé des explications à Madame Cécile BOEL concernant le travail réalisé sur le panneau, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide,

- De retenir le devis présenté par l'atelier BOEL pour un montant de 547,10€ TTC
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier
- D'émettre le mandat correspondant,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 4 juillet 2024 et publication le 6 juillet 2024

9. Objet: Délibération pour la signature et attribution des marchés pour la restauration de clos-couvert de l'église Saint-Pierre-ès-Liens et Saint-Leu - DE 045 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique,

VU la délibération DE 005-2023 en date du 10 mars 2023 décidant la restauration de l'église Saint-Pierre-ès-Liens et le choix d'un maître d'œuvre par procédure adaptée (MAPA),

VU la délibération DE 026-2023 en date du 5 juin 2023 choisissant comme maîtrise d'œuvre en vue de la restauration de l'Eglise Saint-Pierre-Es-Liens et Saint-Leu l'entreprise SARL Daniel JUVENELLE Architecte & Associés, 9 Ter, Place de l'église à Bar-Sur-Seine (10110).

VU les délibérations DE-047-2023, DE-048-2023, DE-049-2023, DE-050-2023, DE-051-2023 en date du 3 octobre 2023 qui autorisent le maire à lancer l'appel d'offres et à signer tous les documents nécessaires à la restauration de l'Eglise Saint-Pierre-Es-Liens et Saint-Leu, à adopter le projet de plan de financement et à solliciter différentes aides (D.E.T.R, Conseil départemental de l'Aube, Région Grand Est, Sauvegarde de l'Art Français, Fondation du Patrimoine),

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 4 décembre 2023 (profil acheteur de la commune sur www.xmarches.fr et sur le BOAMP), et fixant au 22 janvier 2024, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la restauration de clos-couvert de l'église Saint-Pierre-ès-Liens et Saint-Leu.



VU la délibération DE-021-2024 en date du 1er mars 2024 déclarant que les offres présentées pour les lots 1 (échafaudages-maçonnerie-pierre de taille) et 2 (charpente bois) sont infructueuses car excèdent les crédits budgétaires alloués au marché et qu'une nouvelle procédure doit être relancée.

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 21 mars 2024 (profil acheteur de la commune sur www.xmarches.fr et sur le BOAMP), et fixant au 11 avril 2024, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la restauration de clos-couvert de l'église Saint-Pierre-ès-Liens et Saint-Leu pour les seuls lots 1 et 2.

Vu l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre Daniel JUVENELLE Architecte à Bar-Sur-Seine (10110), (joint en annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants ainsi que toutes pièces afférentes au dossier :

Programme

Restauration de clos-couvert de l'église Saint-Pierre-ès-Liens et Saint-Leu

Lot 1 : Echafaudage-Maconnerie-Pierre de Taille

Entreprise retenue: S.A.S CHATIGNOUX 4 Rue des Papillons ZA LA MOTTE 10280 FONTAINE LES GRES

Montant du marché : 190 000€ HT

Lot 2: Charpente Bois

Entreprise retenue: Les Charpentiers du Bois 26 Rue du Capitaine Cote 10270 COURTERANGES

Montant du marché : 178 302,70€ HT

Lot 3: Couverture-Zinguerie

Entreprise retenue : Artisans Couvreurs de Champagne 37 Rue de la Gare 10270 Lusigny Sur Barse

Montant du marché : 157 296,22€ HT

Lot 4: Menuiserie extérieure bois

Entreprise retenue : Art et technique du Bois 14 F Avenue des Chenevières 51370 Saint Brice Courcelles P3 15

Montant du marché : 35 425,99€ HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 4 juillet 2024 et publication le 6 juillet 2024.

10. Objet: Renouvellement de l'éclairage du terrain de football - DE 046 2024

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir le renouvellement de l'éclairage du terrain d'entrainement de football.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à:

- la « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,
- la « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil municipal en date du 1er novembre 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent:

- le remplacement sur supports existants à conserver de 4 projecteurs vétustes par des projecteurs à LED.

Selon les dispositions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 et n°10 du 12 décembre 2023 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 10 000,00 Euros, et la contribution communale serait égale a 60 % de cette dépense (soit 6 000,00 Euros).

Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Comme le permettent les articles L4531-1 et L4531-2 du Code du travail aux communes de moins de 5000 habitants, il est possible de confier au maître d'oeuvre du SDEA le soin de désigner le ou les coordonnateurs éventuellement nécessaire pour l'hygiène et la sécurité du chantier.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

1°) DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.



- 2°) S'ENGAGE à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 et n°10 du 12 décembre 2023 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 6 000,00 Euros.
- 3°) S'ENGA GE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.
- 4°) DEMANDE au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.
- 5°) PRECISE que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 6 juillet 2024 et publication le même jour.

11. Objet: AMORTISSEMENT SDEA 2024 - DE 047 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré:

VU la délibération DE-028-2024 en date du 13 avril 2024 décidant que le seuil d'amortissement des subventions d'équipement d'un montant non-significatif est fixé à 10 000€ TTC et que ces subventions sont amorties à partir de l'exercice comptable suivant et que la fixation des durées d'amortissement devra faire l'objet d'une délibération propre pour chaque nouvelle immobilisation.

VU les dépenses réalisées par le S.D.E.A pour le renouvellement de l'installation communale d'éclairage public, Rue du Pont et Voies Châtelaine, du Roglet et de Brienne, pour un montant total de 9 049,32€ mandaté le 6 mai 2024.

CONSTATANT que ces opérations ne seront pas suivies de travaux et qu'il est donc nécessaire d'en amortir les dépenses correspondantes,

DECIDE de fixer la durée d'amortissement à 2 ANS, l'amortissement démarrera au 1er janvier 2025 et suivant des annuités pleines

DIT que les écritures comptables seront les suivantes sur 2 ans :

- C / 2804182 :

4 524,66 € (recette)

- C / 681 :

4 524,66 € (dépense)

correspondantes.

CHARGE M. le Maire de passer les écritures comptables

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 6 juillet 2024 et publication le même jour.

12. Objet: Devis SASU Emmanuel DA SILVA - DE 048 2024

VU le code de la commande publique,

VU le devis reçu par l'entreprise SASU Emmanuel DA SILVA pour un montant de 1080€ HT soit 1296€ TTC pour la taille de la haie du presbytère, l'élagage d'un arbre dans la cours de la maison communale, le nettoyage du trottoir devant l'entreprise DORAS et la taille ruelle Degay.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré:

ACCEPTE le devis reçu par l'entreprise SASU Emmanuel DA SILVA pour un montant de 1080€ HT soit 1 296€ TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents liés à cette opération et à émettre le mandat correspondant.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 11 juillet 2024 et publication le même jour.

13. Objet: Contrat de location photocopieur mairie

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a été approché par divers commerciaux pour le photocopieur de la mairie. Le contrat de location du photocopieur prenant fin en février 2025 différents devis ont été demandés.

Après analyse des différents devis et compte tenu de la différence des propositions (coût, durée...), les conseillers présents à l'unanimité des membres décident de demander de nouveaux devis pour se positionner en septembre.

14. Objet: Rue des Pommerats et entreprise FRAENKISCHE

L'entreprise FRAENKISCHE souhaite acheter la rue des Pommerats pour un passage plus aisé de ses camions.

Le conseil municipal souhaite un rendez-vous avec l'entreprise pour en débattre.

2024/035

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h57

Monsieur Gérard GUERRE GENTON, le Maire de Torcy-Le-Grand





Madame Caterina GEORGES, secrétaire de séance

56 . 15

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 02 juillet 2024



DATE	NUMERO	OBJET	Feuillet 2024/
02/07/2024	DE_037_2024	Devis transport voyage scolaire	30
02/07/2024	DE_038_2024	Devis AUBE SECURITE INCENDIE	30
02/07/2024	DE_040_2024	Devis taille des haies le long de la route départementale, salle des fêtes	31
02/07/2024	DE_041_2024	RODP GAZ 2024	31
02/07/2024	DE_042_2024	CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE	32
02/07/2024	DE_043_2024	SUBVENTION ANNIVERSAIRE ASSOCIATION DES BEUDEURS	32
02/07/2024	DE_044_2024	Devis restauration d'un panneau baie de la nef sud de l'église	32
02/07/2024	DE_045_2024	Délibération pour la signature et attribution des marchés pour la restauration de clos-couvert de l'église Saint-Pierre-ès-Liens et Saint-Leu	32
02/07/2024	DE_046_2024	Renouvellement de l'éclairage du terrain de football	33
02/07/2024	DE_047_2024	AMORTISSEMENT SDEA 2024	34
02/07/2024	DE_048_2024	Devis taille et élagage SASU Emmanuel DA SILVA	34

Liste des membres présents

Nom	Fonction	Présence
GUERRE-GENTON Gérard	Maire	Présent
GEORGES Caterina	Adjointe au Maire	Présente
ARNON Nadine	Adjointe au Maire	Présente
TERREY Jacques	Conseiller municipal	Présent
AUBERT Loïc	Conseiller municipal	Absent
MERLIN Edouard	Conseiller municipal	Présent
CHERY Ludovic	Conseiller municipal	Présent
GUBLIN Stéphane	Conseiller municipal	Présent
BREHIN Alexandre	Conseiller municipal	Présent

Monsieur Gérard GUERRE GENTON, le Maire de Torcy-Le-Grand



